

## DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

### Extraits du compte-rendu de la séance du 10 février 2005

#### ■ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE-EXERCICE 2005.

(article pages 12 et 13).

**Pour : 35 – Contre : 2**

#### ■ POLITIQUE DE LA VILLE-ACTIONS 2004.

Désormais le code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire, le Conseil Municipal prend connaissance d'un rapport sur les actions menées dans le domaine de la politique de la ville.

- La connaissance des droits et la citoyenneté
- La prévention santé
- Les actions sportives
- Les actions culturelles
- Les actions éducatives et d'intégration
- L'insertion économique et l'aide à l'emploi

#### Bilan financier :

La commune : 188 925 €.

L'Etat : 94 586 €.

Le Conseil Régional : 45 734 €.

Le Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre la Discrimination (FASILD) : 12 150 €.

**Pour : 37.**

#### ■ CHOIX D'UNE EQUIPE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION ET L'AMENAGEMENT D'UNE CUISINE CENTRALE.

Un jury a été désigné pour examiner les candidatures des maîtres d'œuvre dans le cadre d'une procédure de concours restreint. Le 17 septembre 2004, trois équipes (architectes et bureaux d'études) ont été admises à présenter une esquisse. Les projets des trois candidats ont été présentés anonymement le 17 décembre 2004.

Le projet de l'équipe constituée du bureau d'études cuisines QUIDORT et du cabinet d'architectes MALAPERT a été sélectionné à l'unanimité des membres du jury comme étant celui répondant le mieux aux besoins de la ville.

Le montant de 317 298 € toutes taxes comprises sera ajusté après validation de l'avant-projet détaillé et de l'estimation des travaux.

**Pour : 38**

#### ■ ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LES TRAVAUX ET L'AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ÉGLISE SAINT-BAUDILE.

Des travaux doivent être entrepris sur l'église Saint-Baudile, ouvrage classé à l'inventaire des monuments historiques.

Ils concernent les éléments intérieurs et extérieurs de la sacristie, ainsi que l'installation de chauffage de l'église et les bas-côtés nord et sud.

Les deux appendices en brique de la sacristie vont être démolis et les équipements de chauffage fuel vont être remplacés par un convecteur électrique, etc...

La durée globale des travaux sera de 10 mois, hors période de préparation de chantier.

- 7 lots ont été définis.

La commission d'appel d'offres s'est réunie les 10 et 21 janvier 2005.

- 6 lots ont été attribués.

Le lot n° 4 (menuiserie) n'est pas attribué dans la mesure où la seule entreprise ayant répondu a fourni une candidature non conforme.

**Unanimité**

#### ■ ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE RESTAURATION (ANNÉE 2005 ET SUIVANTES).

Un appel d'offres a été lancé pour consulter les prestataires.

Une convention de groupement de commandes entre la commune et le Centre Communal d'Action Sociale a été passée.

L'appel d'offres ouvert pour la fourniture de denrées alimentaires et aides techniques et logistiques à la confection de repas est réparti en 2 lots :

- Lot 1 : pour la commune.

• Montant minimum annuel : 777 296 € TTC.

• Montant maximum annuel : 1 809 270 € TTC.

- Lot 2 : pour le CCAS

• Montant minimum annuel : 91 369 € TTC.

• Montant maximum annuel : 232 155 € TTC.

Le marché prendra la forme d'un marché fractionné à bons de commande, d'une durée d'un an renouvelable trois fois.

La commission d'appel d'offres, le 2 février, a considéré que l'offre de l'ONR pouvait être retenue.

**Pour : 38**

#### ■ ACQUISITION DE TERRAINS APPARTENANT A L'ÉTAT SITUÉS 5 RUE DE LA CARRIERE, 8 CHEMIN DE L'EMPEREUR, 1 RUE DES FAUVETTES ET 3 RUE BILBOR.

En rachetant ces parcelles appartenant à l'Etat pour un montant total de 265 000 €, la commune constitue des réserves foncières pour la mise en œuvre de projets immobiliers visant à favoriser la requalification et le développement de ce secteur délaissé situé en frange de l'emprise A 103.

**Pour : 38**

#### ■ AUTORISATION POUR UN PERMIS DE DEMOLIR 32/34 RUE DU 11 NOVEMBRE.

**Unanimité**

#### ■ AUTORISATION POUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA MISE AUX NORMES ET L'EXTENSION DE LA PISCINE PLEIN SOLEIL.

Les travaux prévus à la piscine consistent à :

- Mettre aux normes le système de traitement des eaux (mise en place d'une double goulotte pour une séparation des eaux de plage et des eaux de bassin, reprise des pédiluves,...).

- Rénover le bâtiment existant (carrelage, faux-plafonds, peinture, une partie des menuiseries extérieures, ventilation, chauffage, électricité).

- Créer une extension, isolée réglementairement des locaux accessibles au public, comprenant en sous-sol le bac tampon lié au traitement de l'eau, et en rez-de-chaussée un local de stockage des produits dangereux (chlorés), un local poubelle, ainsi que des locaux de rangement pour le matériel des associations.

La création de cette extension d'une surface hors œuvre brute de 132,18 m<sup>2</sup> nécessite le dépôt d'un permis de construire.

**Unanimité**

#### ■ TARIFS DE LA PISCINE MUNICIPALE, DE L'ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS, ET DU CAMPING MUNICIPAL.

**Unanimité**

**La prochaine séance aura lieu le 24 mars à 21 h**